

COMPETITIONS REGIONALES SENIOR REUNION DU 18 MAI 2026

PAGE 1/3

P.V. n°27 – réunion présentielle à PUYMOYEN

Président : M. LEYGE

Présents : MM. LAGARDE – REPENTIN – ROUGER – SICOT

En visioconférence : M. BOUARD - NARBATE – OYHAMBERRY

Excusé : M. BATTOU - BOUDET - SISSAOUI.

Administratifs : Mmes JUGE - MATHIEUX – MM. CLEMENT - VALLET.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 116 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

COUPE DE NOUVELLE AQUITAINE SENIOR :

La Commission homologue les résultats des 8 rencontres des 1/8èmes de finale.

La Commission prend note du **forfait de l'AVENIR DE GOUZON** argumentant par une distance excessive. Une amende forfaitaire de 428 € sera appliquée.

La Commission acte le tirage des 4 rencontres des 1/4èmes de finale (voir ci-après), dont le tirage a été fait intégralement.

Liste des rencontres à jouer le samedi 30 Mai 2026 :

Coupe De Nouvelle-Aquitaine / Phase Unique						Poule Unique	6
Samedi 30/05/2026							
J9	55651904	29122.1	507008	Thouars Foot 79 1	- 552163	Angouleme Chte Fc 20H 2	Stade Philippe Morin 1 Chemin De La Morellerie 79100 THOUARS
J9	55651903	29121.1	514831	Merignac Arlac Fce 1	- 500097	Stade Montois 1 20H	Stade Joseph Antoine Cruchon N°3 Terrain Annexe Avenue Bon Air 33700 MERIGNAC
J9	55651902	29120.1	523094	Nouaille Es 1	- 518856	Marmande 47 Fc 1 20H	Stade De La Lézinère 1 Route De La Leziniere 86340 NOUAILLE MAUPERTUIS
J9	55651901	29119.1	541521	Nueillaubiers Fc 1	- 509585	Isle Ja 1 20H	Stade Armand Tuzolet 1 3 Rue De La Fabrique 79250 NUEIL LES AUBIERS

Tirage au sort des 1/2 Finales :

COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIOR REUNION DU 18 MAI 2026

PAGE 2/3

Le vainqueur du match 1 recevra le vainqueur du match 4.
Le vainqueur du match 3 recevra le vainqueur du match 2.

Match 1 : NUEILLAUBIERS F.C. – J.A. ISLE.

Match 2 : F.C.E. MÉRIGNAC ARLAC – STADE MONTOIS

Match 3 : THOUARS FOOT 79 – ANGOULÊME CHARENTE FC

Match 4 : NOUAILLE E.S. – F.C. MARMANDE 47

Matches à jouer le samedi 13 Juin 2026.

RETOUR DES DÉCISIONS DE LA C.R. LITIGES :

Les membres de la Commission prennent connaissance des retours de notification de la C.R. LITIGES pour les dossiers suivants :

1/ F.C. PAYS AUROSSAIS / S.A. MÉRIGNAC. (2) – Régional 3 : rencontre du 19 avril 2026 – réserve d'avant match du club recevant

- Décision C.R. LITIGES : **confirme le résultat acquis sur le terrain (2-4 en faveur de S.A. MÉRIGNAC (2))**

2/ RIVE DROITE F.C. 33 / F.C. MÉDOC Océan – Régional 3 : rencontre du 25 avril 2026 – réserve d'après match du club recevant

- Décision C.R. LITIGES : **confirme le résultat acquis sur le terrain (3-1 en faveur de RIVE DROITE F.C. 33)**

RETOUR DES DÉCISIONS DE LA C.R. D'APPEL :

C.S. NAINTRÉ / CHANTEL. COURL. CHAP. F.C. – Régional 3 : rencontre du 18 avril 2026 – réserve d'après match du club recevant

- Décision C.R. LITIGES : **confirme le résultat acquis sur le terrain (1-4 en faveur de CHANTELOUP COURLAY CHAPELLE F.C.) – Annulation de la demande d'Appel du C.S. NAINTRÉ.**

DIVERS

En application de l'Article 4 des RG de la LFNA, la Commission constate qu'un seul club est en 1ère année d'infraction et retire 3 points au classement contre l'Équipe R3 de l'Élan Boucalais, qui n'avait pas engagé d'équipe réserve.

« Article 4 – Equipes Réserves

Les clubs dont l'équipe première participe aux championnats régionaux seniors masculins sont dans l'obligation d'engager, dès le début de la saison, une équipe réserve seniors masculine dans un championnat régional ou départemental et d'y participer jusqu'à son terme.

Le non-respect de l'obligation entraîne les sanctions suivantes :

1ère saison d'infraction : retrait de 3 points à l'équipe régionale

COMPETITIONS REGIONALES SENIOR REUNION DU 18 MAI 2026

PAGE 3/3

2nde saison d'infraction : rétrogradation d'une division, en fin de saison, de l'équipe régionale. Dans le cas où cette équipe se trouverait, de par son classement sportif, en position de relégation dans une division inférieure, celle-ci sera rétrogradée d'une division supplémentaire. »

Prochaine réunion à définir.

Le Président,
Marc LEYGE



Les secrétaires de séance,
Salomé MATHIEUX - Vincent VALLET



Procès-Verbal validé le 22 Mai 2026 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.